



VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA-FAMILIALES



ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AU DÉPART D'URGENCE

La Caf à vos côtés



Les violences conjugales et intra-familiales, qu'est-ce que c'est ?

Dans un couple, les formes de violences peuvent correspondre à des excès sous plusieurs formes :

- > Psychologiques : harcèlement moral, insultes, menaces
- > Physiques : coups, blessures, séquestration
- > Sexuelles : viol, attouchements, harcèlement
- > Économiques : privation de ressources financières et maintien dans la dépendance
- > Administratives : confiscation ou destruction de documents administratifs personnels ou du couple (numéro allocataire Caf, titre de séjour, carte vitale...)

Un accueil, une écoute et un soutien personnalisé

Trois associations partenaires vous accompagnent dans vos démarches



- > AGENA au 03 22 52 09 52
- > CIDFF 80 au 03 22 22 01 94
- > La maison des familles de Montdidier au 06 70 82 62 40



Une écoute privilégiée



**Un accompagnement et une prise en charge rapide pour sécuriser
votre dossier Caf**



**Pour faciliter votre départ du domicile,
la Caf verse une aide au départ d'urgence aux familles avec enfant(s)
de moins de 20 ans ou au futur parent :**

700 € (et 200 € par enfant supplémentaire), pour financer :

- > Les transports : l'achat de billets de train, bus, taxi, voiture de location ;
- > L'hébergement : une chambre d'hôtel ou un déménageur...
- > Tout achat nécessaire : vêtements, mobilier...

